

Informations de base	
<p><b>2019/2836(DEA)</b></p> <p>DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Règles pour la réalisation de contrôles officiels spécifiques sur les envois de certains animaux et bien originaires de l'Union et qui y sont réexpédiés après avoir été interdits d'entrée par un pays tiers</p> <p>Complétant <a href="#">2013/0140(COD)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire  3.10.10 Alimentation, législation alimentaire  6.20.02 Contrôle des exportations/importations, défense commerciale, obstacles au commerce</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2019/2836(DEA)
<b>Type de procédure</b>	DEA - Procédure d'acte délégué
<b>Sous-type de procédure</b>	Examen d'un acte délégué
	Complétant <a href="#">2013/0140(COD)</a>
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
<b>Dossier de la commission</b>	ENVI/9/01371